

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 mai 2016**

**Les délibérations sont consultables en Mairie**

L'an deux mille seize et le vingt-sept mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

**Présents** : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Catherine PATUEL, Valérie BABAD, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

**Absents Excusés** : Guy LONGEPIERRE (Pouvoir à Roger THEVENOT), Jean-Claude ARNAUD (Pouvoir à Michel SUCHET), Claire DE CROMBRUGGHE (Pouvoir à Aline MORAND), Sandrine BAUDIN (pouvoir à Dominique RABILLOUD), Jessy PROST (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Cyrille BOUCHY, Marie JOUBERT LAURENCIN.

**Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Garantie d'emprunt SEMCODA,
- Tarifs/Contrats Joug Dieu,
- Avis sur le projet de périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale,
- Convention pour la gestion de la buvette du plan d'eau,
- Décision modificative,
- Emplois non permanents,
- Marché voirie : choix de l'entreprise,
- Subventions versées aux associations,
- Divers.

-----

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2016 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Dominique RABILLOUD.

**Délibérations** :

**Commune - Garantie d'emprunt SEMCODA - Rue de la Brancionne**

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à la SEMCODA.

**Commune – Tarifs/ Contrats Joug Dieu**

Le sujet sera vu lors d'un prochain conseil municipal.

**Commune - Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale de Saône  
et Loire**

Le conseil, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS (Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Coralie LUTAUD, Catherine PATUEL, Dominique RABILLOUD, Jean-Luc PAQUELIER, Jessy PROST)

- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la CAMVAL et de la CCMB, tel qu'arrêté par le préfet de Saône et Loire le 18 avril 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### ***Base de Loisirs - Convention pour l'exploitation de gestion du snack du plan d'eau***

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention l'exploitation de la licence de boissons 2<sup>ème</sup> catégorie attachée au plan d'eau avec l'association Le Redoutable.

### ***Commune – Décision modificative n°1***

Le conseil municipal approuve la décision modificative proposée avec 19 voix POUR et 2 voix CONTRE (Catherine PATUEL, Valérie BABAD).

### ***Commune – Postes non permanents***

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la création de trois emplois non permanents.

### ***Marché voirie 2016 – Choix de l'entreprise***

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise EIFFAGE et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

### ***Commune – Subventions 2016***

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le versement de subventions.

## **DIVERS :**

### **Projets 2017 :**

*Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par le Journal de Saône et Loire afin de communiquer sur les projets 2017. Le journal serait alors distribué aux crêchois. Compte tenu des incertitudes liées à la création de la nouvelle agglomération, la période ne semble opportune. Monsieur le Maire va tout de même se rapprocher des Maires des communes voisines pour en discuter.*

*D'autre part, Monsieur le Maire demande aux responsables de commission de commencer à réfléchir sur les projets 2017. En effet, ceux-ci peuvent être financés par le contrat de territoire du Pays.*

### **Reprises de lotissements :**

*Monsieur le Maire indique que la commune est souvent sollicitée la reprise de lotissements. Il rappelle que ce n'est pas une obligation et que la commune reprend uniquement si tout est aux normes (réseaux secs et humides, accessibilité de la voirie et des trottoirs, ...)*

Participation pour voies et réseaux :

Monsieur le Maire indique que la commune a délibéré en 2002 pour la mise en place de la participation à la construction de voies nouvelles et des réseaux (PVNR). Cette délibération n'a pas été appliquée depuis. La PVNR consiste à faire participer financièrement au coût des travaux (voirie, réseaux électriques) les personnes qui construisent sur le territoire de la commune. Il est à noter que les recettes de cette participation ne peuvent excéder le coût réel des travaux.

Monsieur le Maire souhaite que cette participation soit étudiée pour une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

Délégation de service public :

Madame Aline MORAND indique que le travail sur la DSP du camping et du bar restaurant a commencé. Le projet de convention, de cahier des charges, et d'avis d'appel d'offres sont en cours de rédaction.

Assainissement :

Monsieur Michel SUCHET indique que la DDT recommande à la commune de réaliser un schéma directeur (le dernier schéma date de 2003). L'étude du projet est en cours, et pourrait coûter de 60 000 € à 90 000 €.

Finances :

Monsieur Roger THEVENOT indique que la commune a reçu une notification de subvention au titre de la DETR 2016 : 68 323 € pour les travaux de 2016 de mise en accessibilité de la Mairie.

La séance est levée à 22h30.

**Le Maire,**